



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2009

PROCES-VERBAL

Présidence : Monsieur Serge LETCHIMY, Député-Maire
Secrétaire : Madame Eliane CHALONO, Adjoint au Maire

L'an deux mil neuf et le **MARDI 28 AVRIL** à seize heures, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **MERCREDI 22 AVRIL** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de Monsieur Serge LETCHIMY, Député-Maire.

Nombre de conseillers présents : 33 sur 53 en exercice
Procurations : 7

Sont présents : MM. Serge LETCHIMY, Député-Maire - Raymond SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, 1^{er} adjoint - Yvon PACQUIT, 2^{ème} adjoint - Mmes Catherine CONCONNE, 3^{ème} adjoint - Patricia LIDAR, 4^{ème} adjoint - M. Charles-Henri MICHAUX, 6^{ème} adjoint - Mme Eliane CHALONO, 7^{ème} adjoint - M. Johnny HAJJAR, 10^{ème} adjoint - Mme Danielle MARCELINE, 11^{ème} adjoint - M. Didier LAGUERRE, 12^{ème} adjoint - Mme Annie CHANDEY, 15^{ème} adjoint - M. Henri GERVINET - Mmes Jeannie DARSIERES - Emma LEBEAU - MM. Emmanuel BEAUDI - Judes LARGEN - Mmes Colette ALEXIS-ALEXANDRE - Rolande CELIMENE - Siméonie CHENARD - MM. Antoine VEDERINE - Alex CYPRIA - Mme Marlène LOZA - MM. Raymond REMISSE - Carnot LUCE - Mmes Claude FORMONT - Gilberte CARTESSSE - Elisabeth LANDI - M. Alain ALFRED - Mme Ilarisse SEBAS - M. Miguel DELINDE - Mme Patricia ROSELMAC - MM. Luc JOUYE de GRANDMAISON - Mme Monique PAMPHILE, Conseillers Municipaux.

Sont absents : Mme Patricia DERSION, 5^{ème} adjoint (procuration à Mme Eliane CHALONO) - M. Frantz THODIARD, 8^{ème} adjoint (procuration à M. PACQUIT) - Mmes Brunette BELFAN, 9^{ème} adjoint (procuration à M. LAGUERRE) - Valérie ERIN, 13^{ème} adjoint - MM. Jean-Michel JEAN-BAPTISTE, 14^{ème} adjoint - Joseph BALTIDE (procuration à M. SAINT-LOUIS-AUGUSTIN) - Jacob NAYARADOU - Mmes Christiane BLACODON - Valentine OLINY - Alice EMMANUEL - MM. Nestor MIJERE (procuration à M. ALFRED) - Jean-Claude JABOL - Max MORINIERE - Patrick HONORE (procuration à Mme ROSELMAC) - Mme Anne-Marie KAMATCHY (procuration à M. VEDERINE) - M. Joël RENE - Mlle Jessica BRADAMANTIS - M. Miguel LAVENTURE (excusé) - Mme Evelyne LABEAU (excusée) - M. Roland MENIL.

Le Conseil Municipal désigne comme Secrétaire **Madame Eliane CHALONO**, Adjoint au Maire, qui déclare accepter ces fonctions.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du **Samedi 24 Janvier 2009**, lequel est adopté par le Conseil.

Sommaire

	Pages
COMMUNICATIONS	3
1. COMMANDE PUBLIQUE	16
- Avenants	16
- Conventions	17
3. DOMAINE ET PATRIMOINE	17
- Acquisitions	17
- Cessions	18
- Résiliation de bail	18
4. FONCTION PUBLIQUE	19
- Personnel Municipal	19
7. FINANCES LOCALES	20
- Subvention à une association ou un organisme	20
- Plans de financement	23
- Remboursement de frais	34
- Fiscalité	34
- Réforme du Matériel	36
8. CULTURE	36
9. AUTRES DOMAINES	37
- Déclaration d'utilité publique	37

Le Maire

Chers collègues, on commence avec de plus en plus de retard donc je vais convoquer le conseil à 15 heures précises et je respecterai cet horaire.

Nous avons des panneaux dans la salle qui ont été réalisés par les écoles primaires et élémentaires de Fort-de-France dans le cadre de la journée académique dédiée à Aimé CESAIRE qui a eu lieu dans tous les établissements scolaires de la Martinique.

Je voudrais tout d'abord féliciter l'équipe municipale, les élus de l'opposition comme ceux de la majorité ainsi que l'administration ; tous ceux et celles qui se sont mobilisés pour cette journée académique qui s'est déroulée le 23 Avril.

Je veux remercier chacun pour cette contribution y compris les services de l'Etat, les collectivités et les collègues qui ont pris des initiatives aussi, les lycées par l'intermédiaire de la Région. Jeudi au Lycée Schoelcher il y a eu une manifestation littéraire dédiée à Aimé CESAIRE. Une journée académique c'est chaque année. En Guyane, il y a une journée académique qui est consacrée à Léon Gontran DAMAS à l'initiative de Christiane TAUBIRA.

Nous avons décidé aujourd'hui de parler de l'agriculture, avec en invité Guy OVIDE ETIENNE très connu en Martinique, il a été pendant 18 ans Président de la Chambre d'Agriculture de 1989 à 2007. C'est d'abord un agriculteur et il est actuellement secrétaire général de la FDSEA.

J'ai choisi ce thème aujourd'hui parce qu'étant capitale en milieu urbain, on a l'impression que le milieu rural ne nous concerne pas. Il y a aussi des problèmes de terres agricoles à Fort-de-France et c'est un sujet qui m'intéresse énormément.

Je conseillerai au Conseil municipal de faire quelques visites en commune, si Guy nous y invite, pour découvrir d'autres problématiques. Et puis Raymond notre premier adjoint souhaite faire une intervention concernant l'Espérance.

Je veux insister et vous dire que nous avons de manière très simple, très humble et la plus respectueuse possible, commémoré le premier anniversaire de la mort d'Aimé CESAIRE le 17 avril. Je voulais remercier ceux qui étaient présents, c'était une marche depuis l'entrée de la Meynard jusqu'à son lieu de repos en compagnie de quelques personnalités dont le docteur Henri BANGOU.

Monsieur Guy OVIDE ETIENNE

Tout d'abord en prenant la parole je voudrais vous saluer mais aussi vous remercier de me permettre de m'exprimer ici en tant qu'agriculteur, en tant que syndicaliste mais aussi en tant que défenseur d'un secteur de l'économie de ce département. Donc, je voudrais attirer votre attention sur la nécessité pour la Martinique qui est avant tout une région rurale et agricole par excellence, je n'exclus pas la pêche, mais enfin je crois qu'il faut rappeler cela parce que l'agriculture de mon point de vue est important pour la Martinique et un secteur qui mérite le concours des élus, qui mérite d'être

sauvegardé et bien sûr d'être développé. Je ne rappellerai pas que la Martinique c'est une île, c'est simplement pour pouvoir souligner que l'économie agricole est une économie insulaire et donc avec des contraintes ou des handicaps mais aussi des atouts.

Les handicaps c'est l'éloignement par rapport aux zones d'approvisionnement des marchés mais ceci étant il y a un marché local à approvisionner, il y a une population. Les récents évènements ont démontré qu'il y avait des attentes de la part de cette population. C'est pourquoi je voudrais attirer votre attention sur la nécessité de la défense des terres agricoles c'est-à-dire qu'il y ait dans cette région des terres qui soient sauvegardées pour l'agriculture ou alors qu'il y ait un équilibre entre les activités qui sont déployées sur cette région. Activité commerciale, artisanale, économique mais aussi par rapport à l'urbanisation. Tout cela c'est de l'aménagement du territoire et donc qui appelle une attention particulière pour que les choses soient sauvegardées dans l'intérêt des populations, dans l'intérêt du pays et cela est important. On a le sentiment que les choses se font dans une espèce de dysfonctionnement quelquefois, dans une espèce de disparité et en s'engageant dans des situations quelquefois irréversibles. Donc, les politiques que nous sommes ont la nécessité d'avoir une vision à très long terme pour que les problèmes ne soient pas semblables. Ces derniers jours, nous les agriculteurs avons eu l'occasion à la FDSEA de constituer un comité de défense pour les terres agricoles et cela a commencé sur le Robert et le 12 janvier 1998, nous avons signé un protocole d'accord entre l'Etat, la municipalité du Robert et les organisations professionnelles agricoles pour qu'il y ait sur 114 hectares une répartition, un équilibre. Ce protocole permettait que la majorité des terres notamment de Mansarde soient attribuées à des agriculteurs. Il y avait 8 agriculteurs concernés qui devraient évoluer sur environ 70 hectares. D'autres hectares étaient réservés à l'aménagement ou à la mise en place d'équipements collectifs, un peu d'urbanisation, etc. Donc il y avait un équilibre pressenti, appréhendé qui faisait consensus et 11 ans après rien n'a été mis en œuvre, les clauses n'ont pas été respectées et brusquement on voyait un lotissement qui émergeait. Nous avons réagi en disant qu'il y a là un problème et je crois que l'on était dans notre rôle de syndicalistes de voir de plus près ce qui se passait. Donc, en regardant cela nous avons préconisé la mise en place d'une zone tampon protégeant ces exploitations agricoles mais sans pour cela revenir sur le protocole agricole qui devrait attribuer des baux à ces agriculteurs pour leur permettre de mettre en œuvre leur activité. Sans bail, ils ne peuvent pas avoir de prêts pour investir donc développer leur activité, ils ne peuvent pas avoir d'aides notamment les aides européennes qui leur permettent d'accéder à un certain nombre de possibilités de production, d'expédition, etc. Cela c'était le deuxième élément de la plateforme revendicative et le troisième élément c'était le respect du SAR et le PLU.

Bien sûr quand on regarde les chiffres aujourd'hui on se rend compte et le ministère de l'agriculture attire notre attention sur cela par le n°AGRES de novembre 2008, que le seuil des 25 000 hectares de surface agricole utilisés c'est-à-dire les terres véritablement exploitées ou mises en valeur sont menacées. Dans les années 2000 c'était 30 000 à 32 000 hectares. Donc, ce

sont des chiffres qui sont très importants et puis parallèlement, je rappelle qu'à l'époque on attirait l'attention sur le fait que si véritablement on veut avoir une impulsion d'une nouvelle agriculture à la Martinique, il faut qu'il y ait un certain nombre de dispositifs, de mise en œuvre de moyens de mesures de protection. Donc, on ne peut pas avoir un discours et ne pas parallèlement mettre des actions en œuvre. Donc, notre discours correspond à ce que vous avez réalisé et qui demandait trois choses que l'on a finalement pu obtenir de la part du Maire du Robert. Il n'était pas question de faire une quelconque pression mais simplement demander l'application, le respect de choses proposées de façon consensuelle dans l'intérêt d'une population de la Martinique mais aussi dans l'intérêt d'un développement économique du secteur agricole ou de l'agriculture. Mais aussi du développement social puisque l'agriculture a une possibilité ou une capacité de créer des emplois. Voilà en quelques mots ce que je voulais dire en préalable, je suppose qu'il y aura un certain nombre de questions et je m'y soumettrai.

Je rappelle que nous avons alerté les autorités d'une façon générale, les parlementaires et je souligne en passant et je le remercie, le Député- Maire de Fort-de-France Serge LETCHIMY a été le premier à être à l'écoute. C'était déjà bien et je pense que cela a permis un cheminement, j'ai échangé avec vous et c'est une bonne chose. Il y a des socio- professionnels dans le pays qui font des propositions mais il y aussi des politiques qui sont là pour prendre des décisions donc, je pense que la conjonction des propositions venant des socio professionnels et des décisions venant des politiques vont dans un bon sens, dans le consensus, dans l'harmonie et permet que la société se développe harmonieusement. Voilà ce que je voudrais dire en préalable, Monsieur le Maire.

Le Maire

Merci pour la clarté de l'exposé qui a un caractère très synthétique. Nous consacrons 20 à 30 minutes à ce débat. Je pense que quand un pays arrête de produire notamment les produits de base à mon avis, il faut s'en inquiéter. Les chiffres que je vais vous communiquer confirment les chiffres de Guy sur plusieurs paramètres et montrent bien que nous avons à gérer une double cohabitation et une double conception de la société.

La double cohabitation c'est un progrès que l'on découvre dans la caraïbe. Nous avons le PIB le plus élevé avec Porto Rico, Bahamas et Barbade et parallèlement le taux de chômage le plus élevé. C'est certainement inférieur au taux de chômage de la Réunion qui est autour de 30 % et ici nous sommes autour de 23 à 26 % selon la définition du taux de chômage.

Nous sommes passés en très peu de temps d'environ 60 000 hectares de surface agricole utile à 30 000. Les statistiques officielles parlent de 27 000 hectares, Guy a parlé de 32 000 avec 15 000 hectares de plus en friche. C'est une dégringolade sur à peu près deux décennies. C'est-à-dire qu'en deux décennies on a pratiquement divisé par deux les terres qui pourraient nous permettre de continuer à produire les activités de grande spéculation mais aussi des activités de production locale.

Un autre chiffre qui va vous étonner, nous sommes entre 18, 20, 25% de production par rapport à notre consommation. La moyenne est autour de 15 %.

Nous importons globalement entre 70 % et 90 % de ce que nous consommons localement. La balance commerciale, le taux de couverture est de l'ordre de 14,5 %.

Nous sommes un pays riche, un pays bien élevé, où on a même l'accumulation des plus grandes fortunes locales, et un système agraire aujourd'hui qui fait qu'un peu moins de 10 % des gens partagent toutes les surfaces de plus de 50 hectares et les 90% restants se partagent toutes les surfaces qui sont de moins de 10 hectares en moyenne. La structure agraire n'a pas beaucoup évolué.

Et puis face à cela on a un énorme besoin de production. Pour récolter la banane et la canne nous faisons venir des gens de l'extérieur. Nous sommes concurrencés par la production d'ignames venant d'Amérique centrale et d'Europe dont la France. Nous sommes concurrencés par des productions qui n'ont pas besoin d'efforts pour exister (l'eau de coco, le citron, la laitue, les carottes, etc.). Tout ce que l'on pourrait produire localement nous l'importons tranquillement.

Nous avons une main extrêmement ouverte sur les containers qui arrivent par milliers, c'est un système qui existe mais qui crée un problème. Nous sommes dans une situation où les terres ne font l'objet d'aucune protection spécifique. Nous avons demandé lors de la discussion sur la loi d'orientation pour l'outre-mer une protection stricte des terrains agricoles en modifiant les différents codes notamment les codes de l'urbanisme pour que l'on puisse geler pour ce pays environ 40 000 hectares. On pourrait me dire que ce sont les maires qui classent et déclassent les terrains, certes, mais si pour l'intérêt public on gèle 40 000 hectares en plus des 15 000 hectares en friche, cela suppose que l'on fasse un travail suffisamment précis de connaissance de ces terres pour savoir ce qui peut être gelé et ce qui ne peut pas l'être.

Je rappelle qu'aujourd'hui la question des pesticides est un enjeu extrêmement important. Ce sont des produits qui ont une présence rémanente de plusieurs dizaines d'années, et aujourd'hui on ne connaît pas les modalités techniques pour pouvoir dépolluer ces terres et on ne sait pas avec précision les conséquences, aussi bien sur l'atmosphère que sur l'eau souterraine, etc. Donc, il y a une série d'enjeux.

Il y a actuellement une mobilisation tant nationale que locale et scientifique par ce que la recherche dans ce domaine est aussi en retard pour l'Outre-mer que pour la France. Il n'y a pas que les pesticides qui soient utilisés ici.

Pour cette question du chloredécone, les recherches ne sont pas suffisamment poussées. De mon point de vue, il y a véritablement un enjeu fondamental pour l'avenir de la Martinique et on perd par an environ 1 000 hectares de terres agricoles pour plusieurs raisons. La Martinique vit des moments difficiles et les actions menées par Guy OVIDE-ETIENNE doivent être soutenues pour permettre de protéger le pays tout entier. Si pour protéger les terrains agricoles il faut faire des

actions qui soient spectaculaires, il faut faire de telle sorte que l'on puisse lancer d'autres programmes.

Je trouve qu'il y a des choses qu'il faut demander à la France, beaucoup peut-être, mais franchement ? Il y a des choses que l'on devrait prendre en main de la manière la plus simple sans avoir la main tendue systématiquement pour que le papa blanc puisse apporter une solution. On n'a vraiment pas besoin d'aides pour soutenir la production agricole avec la très grande fermeté et avoir des réseaux du système de commercialisation, construire une configuration des prix, favoriser la production de produits de base permettant à un développement de ce que l'on appelle l'agro industrie, l'agroalimentaire ou l'agro nutrition.

Il faut aller vers ce que l'on appelle une agriculture écologique et arrêter avec ces stupidités d'une agriculture intensive qui détruit mentalement tout le monde, qui nous met dans un processus de dépendance systématique vis-à-vis de l'Europe et de la France par l'argent et pas par un droit à la production, c'est très différent. Vous avez un système agricole qui est dépendant des flux financiers c'est un système dépendant intensif avec la nécessité de produire un maximum avec les produits qui permettent d'aller le plus vite c'est-à-dire les engrais chimiques et qui ne privilégie pas la possibilité de produire autrement que par les valeurs culturelles de base. Maintenant que le chloredecone est interdit on a bien trouvé une solution pour lutter contre les parasites. Alors pourquoi cette solution n'a pas été utilisée au moment où il a été interdit ?

Tout simplement parce que nous étions dans une agriculture productiviste et intensive imposant une production rentable au détriment de la nature et au détriment de l'activité.

On me parle de l'épandage aérien. Il est interdit le long des cours d'eau, des villages, des quartiers, des communes. Il y a un périmètre. La loi impose une distance. Qui respecte cette distance ? Personne. Qui fait respecter cela ? Personne. Qui est responsable ? Personne. Et on continue à faire de l'épandage aérien et on va me dire que ce n'est pas polluant, qu'il n'y a pas de problèmes !!! Non, commençons par ne pas faire l'épandage aérien n'importe où et mettons des jeunes en formation sur l'agriculture en leur donnant une activité protégée pour dépolluer ou traiter les plantes contre la sercosporiose. Nous sommes obligés comme tout pays en dégradation continue, comme on fait d'ailleurs dans le milieu du BTP, de faire venir des charpentiers et des carreleurs du Portugal, dans ce pays où il y a 50 % des jeunes au chômage !!!

Aimé CESAIRE a construit 74 écoles en très peu de temps. Enfin, son prédécesseur Victor SEVERE avait déjà construit au moins 30, donc il en a construit environ 40 à 50. Mais avec qui? Avec des charpentiers, des maçons qui travaillaient les samedis et dimanches pour sortir les écoles de terre. Aujourd'hui nous faisons appel à de la main d'œuvre Européenne pour pouvoir construire des équipements, bientôt ce seront les maçons.

Demain, nous aurons les bras croisés et nous ferons appel à des gens pour nous planter des ignames. Je suis vraiment content que tu sois venu, tu nous aides à ouvrir une discussion. Je voulais vraiment dire ce

que je pensais de tout cela. Nous avons essayé de présenter un amendement pour déclarer d'utilité publique, l'agriculture. En commission il a été adopté, mais pas en plénière. Il faut être extrêmement prudent, il y a des choses qui se passent sur les intrants. L'Europe finance sous couvert de la libre circulation des biens et des marchandises des intrants qui concurrencent la production d'intrants locaux.

Madame PAMPHILE

J'ai été très intéressée par l'exposé de Monsieur Guy OVIDE ETIENNE et des apports que Monsieur le Député Maire a pu faire. J'ai l'impression qu'à écouter autant Monsieur Guy Ovide ETIENNE que Monsieur le Maire, que l'on court-circuite le vrai problème. Il ne s'agit pas de demander au «papa blanc» quoi que ce soit, mais je crois que si nous sommes dans cette situation en Martinique c'est bien parce que nous avons des rapports de dépendance et les intérêts du développement même de la Martinique rentrent en contradiction avec les intérêts de l'Etat français. Vous avez bien démontré cela dans la politique européenne qui finance les productions intensives comme notamment la banane, les rapports de dépendance qui nous maintiennent dans ce type de fonctionnement. Donc, il ne s'agit pas d'avoir la main tendue, il s'agit de bien démontrer et analyser les rapports économiques, les rapports de dépendance qui nous maintiennent dans cet état là. C'est vrai, depuis que je milite, j'ai 58 ans, j'entends toujours qu'il faut redéployer l'agriculture. Un pays qui n'arrive pas à l'autosuffisance alimentaire eh bien c'est un pays qui n'est pas encore prêt à se prendre en main. L'autosuffisance alimentaire on peut l'appeler d'où l'on veut elle n'arrivera pas si il n'y a pas une volonté politique de transformation de cette Martinique. La perte des superficies agricoles, cela aussi, je crois que de plus en plus on ne fait que constater les 1 000 hectares que nous perdons chaque année et là aussi c'est une volonté politique que l'on doit mettre en avant. L'occasion nous est donnée avec cette évolution institutionnelle et je crois que nous sommes tous interpellés là-dessus. J'espère que le martiniquais va se réveiller et va prendre en main son destin. C'est ce que j'ai à dire, mais ce n'est pas une fatalité que nous soyons dans cet état là. C'est ce que j'avais à dire.

Madame CONCONNE

Madame PAMPHILE vous imaginez que je partage pas du tout le point de vue que vous défendez parce qu'il fait trop la part belle et une habitude martiniquaise que nous avons qui est de toujours chercher la faute ailleurs. C'est qu'ailleurs il y a des fautes, c'est vrai que le système n'est pas parfait et qu'il est même imparfait - que la France mériterait une fois pour toute de faire sa révolution. Une révolution encore plus fracassante que celle qu'elle a pu faire en 1789 après les états généraux. Il faudrait que la France la fasse. Mais j'ai envie de dire, faisons taire définitivement cette espèce de pratique qui consiste à dire que c'est toujours la faute de l'autre, ce sera toujours la faute de l'autre et puis à la limite quand on n'a pas identifié l'autre finalement il doit avoir un quimbois dans l'air. Il faut que l'on arrête cela. Je crois qu'aujourd'hui et ne serait-ce qu'en matière d'agriculture il y a des

choses qui auraient pu être inventées, qui aurait pu être mises en place, des choses simples. Parce que figurez-vous que ce dossier au sein de mon parti, nous y travaillons depuis quelques mois, aller à la rencontre du monde agricole.

J'ai rencontré des agriculteurs désabusés, déçus, des politiques locales actuelles (des politiques, pas des hommes), j'ai rencontré des gens qui me disaient que l'année prochaine on aura besoin de 200 000 euros pour continuer une parcelle expérimentale que nous avons sur l'igname et on (la Région) nous annonce déjà que l'on ne pourra plus nous financer cette parcelle expérimentale pour faute de je ne sais pas quoi, peut-être encore au quimbois et que finalement on devra arrêter ces expérimentations que nous avons commencées sur l'igname qui donnaient des résultats très intéressants et qui allaient nous permettre dans les mois qui viennent de mettre sur le marché une igname qui est qualifiée « boutou » et qui est résistante à beaucoup de maladies et qui donne un rendement à l'hectare qui est très intéressant.

J'ai aussi rencontré le monde de la canne. Là aussi, très désabusé d'aides à la balance qui stagnent, des choses qui ne sont pas entendues, pas écoutées. De cette petite étincelle de l'imagination, de cet égard dont ils ont besoin pour leur activité au quotidien et qui me disent ne pas l'avoir trouvée, ne pas l'avoir vue, ne pas l'avoir reçue dans les yeux de ceux qui étaient devenus leurs interlocuteurs. C'est vrai qu'aujourd'hui on nous annonce un grand épouvantail, l'évolution institutionnelle. Personnellement je n'ai rien contre et je n'ai peur de rien y compris pourquoi pas de l'indépendance, cela ne me pose aucun problème, mais je dis simplement, si au moins aujourd'hui on pouvait déjà dégager des priorités politiques qui consistent à dire « nous sommes déterminés autour d'une volonté de politique générale, de se dire faisons de l'agriculture l'intérêt général souhaité et désiré pour lequel Serge LETCHIMY a bataillé à l'assemblée nationale. Mettons en tous cas les moyens pour que la recherche ne soit pas réduite à néant à partir de 2010. Pour que le CTCS organisme de recherche autour de la canne à sucre ne soit pas aujourd'hui au point d'être liquidé. Qu'aujourd'hui le CIRAD par faute de moyens ne soit pas aujourd'hui cantonné à ne faire de la recherche qu'autour de la banane parce que c'est la seule qui peut payer, les seuls clients qui peuvent payer sont les bananiers, et pour cause ! Souvent les prêts deviennent comme des subventions. Alors j'ai envie de dire c'est vrai qu'un numéro à deux chiffres est dans l'air depuis longtemps et semblerait être la pommade à tous nos maux, mais j'ai envie de dire aujourd'hui avec les moyens que nous avons, aujourd'hui avec les budgets que nous avons, faisons en sorte qu'une véritable volonté politique se dégage de ceux qui détiennent les manettes du développement économique à la Martinique et arrêtons de croire que c'est ailleurs qui aura raison, que c'est un autre jour qui aura raison et que c'est d'autres moyens qui nous reste encore à inventer qui vont enfin pouvoir donner le « la » et particulièrement du développement économique à la Martinique. Penchons-nous déjà sur l'existant de ces gens là, de ces personnes désabusées, des malheureux qui travaillent aujourd'hui dans l'agriculture, déçus de ne pas être entendus et écoutés. Souvent malheureux de petits moyens qui ne leur parviennent pas, et de grâce essayons de ne pas mettre l'évolution institutionnelle à la fois à la sauce

blanche, à la sauce chien, à la sauce béchamel, à la sauce épinard, à la sauce fromage, j'en ai un peu assez, Madame PAMPHILE, et je vous exhorte en tous cas à dire à ceux qui sont proches de vous « sé an nou alé » dont nous avons besoin eh bien « an nou alé demen, évolution institutionnelle ou pa an nou alé demain ».

Le Maire

J'ai une question à poser à Guy OVIDE ETIENNE. Nous avons actuellement un système de quota sur la banane. Le principe lié à la naissance de la création de l'Union Européenne c'est le libre échange, libre circulation des biens et des services. L'économie de marchés n'a pas que des mauvais côtés et associée à l'ultra libéralisme cela peut avoir des conséquences négatives. L'Europe a emboîté le pas en disant libre circulation. Elle nous impose de ne pas avoir trop de barrières à l'entrée et à la sortie des marchandises. Compte tenu de ce concept de libre circulation des biens et des marchandises on ne peut pas créer de barrières douanières pour les productions agricoles qui sont produites en Europe et qui arrivent en Martinique. C'est très important.

On nous limite en nombre. Vieux système né du sucre et qui s'est transposé à la banane. On a un droit, on peut vendre à Y, on peut louer à Y.

Mon raisonnement est assez pernicieux, puisque l'on nous impose des quotas d'un espace européen Martinique à un espace européen français, pour quelle raison ne m'octroierai-je pas le droit d'imposer des quotas aussi ?

Le même quota qui nous est imposé, imposons-le dans l'autre sens.

Supposons que l'on obtienne un quota selon lequel sur les 4 000 à 5 000 tonnes d'oranges que nous consommons en Martinique, nous en produisons 2 500.

On vous dira « mais si vous les produisez ici ce sera trois fois plus cher que la production qui vient de l'extérieur » ! Je dis parce cela ne vient pas d'Europe, si cela venait d'Europe le coût que l'on appliquerait à la production européenne serait un peu semblable au notre.

Si on tenait ce raisonnement qu'est ce que cela aurait donné comme conséquence en matière de création d'activités ? Eh bien on n'a jamais tenu ce raisonnement parce que nous sommes sous l'emprise du système. Le système a privilégié une structure de pensée et une structure de production. Je ne vois pas du tout ce qui nous empêche de produire 60 % des oranges que nous consommons ici. Cela poserait certainement un problème à celui qui est installé je ne sais pas où en Martinique avec 4 salariés et qui importe 2 containers d'oranges par semaine en laissant de côté des dizaines de personnes qui auraient pu être des producteurs de ces oranges.

S'il faut soutenir la production d'oranges pour que le prix soit abordable et concurrentiel, faudrait-il encore que l'on soit capable de revenir sur des principes de libre échange. Le système ultra libéral nous a consumé une catastrophe obligeant l'Etat à investir des milliards. On sait désormais que l'ultra libéralisme ne peut pas se dispenser de

l'intervention de l'Etat et que l'on a besoin de l'argent de l'Etat pour réguler un système qui était devenu complètement libre sur la seule tutelle des marchés. Je sais que certains peuvent me regarder avec des gros yeux et ne pas être d'accord avec mon raisonnement, je ne suis pas en train de remettre un système purement communiste sur pied mais j'invite au débat.

Vous allez me dire que le quota permet de réguler et cela permet d'importer les bananes dollars. Pourquoi m'imposez-vous un quota tout en me disant que je suis dans l'espace européen ? La jurisprudence fait que l'on m'a imposé un quota.

Monsieur OVIDE-ETIENNE

C'est plus complexe que cela et je voudrais employer un mot fort « *on nous couillonne* » par des moyens pervers qui sont financiers puisque l'on nous dit que l'on fixe le quota par exemple à 10 kg mais on s'engage à soutenir ce quota même si vous arrivez à faire 8 kg ; je vous paie la différence.

C'est très dangereux parce que le jour où cela disparaît l'exploitation a perdu sa référence.

Monsieur le Maire, vous avez tout à fait raison de souligner cela.

Au-delà de cette préoccupation, je voudrais rajouter un problème que Madame CONCONNE a abordé c'est la recherche. Si l'on veut développer, il faut bien que l'on ait les moyens de faire sur des bases modernes, améliorées génétiquement. Jusque là dans le système dans lequel nous sommes, on ne prenait pas en compte l'Outre-mer et singulièrement les préoccupations des agriculteurs martiniquais pour la production végétale, la production animale hormis des productions de type colonial que l'on faisait avant 1946 en Martinique : la canne bien sûr, la banane. Ce sont des choses qui sont vendues sur la métropole.

Il faut être conscient et se dire qu'il y a quelque chose à faire, il y a à entrer dans ce que l'on appelle l'activité diversifiée comme la volaille ; le lapin, le porc qui permettent de mettre des productions sur le marché local et je crois que les efforts de recherches doivent être faits dans ce sens, ce qui n'existe pas. Ça c'est une première chose.

La deuxième chose, c'est l'appui technique, c'est l'accompagnement qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour nos agriculteurs mais aussi pour nos artisans, nos pêcheurs.

La troisième chose c'est l'accès à l'outil de production, le foncier. Je pense qu'il faut bannir cette histoire d'acheter de la terre. Il faut constituer ce que nous avons commencé à faire à l'époque avec Camille DARSIERES et on avait imaginé un autre outil c'est l'agence régionale de développement agricole de la Martinique que certains ont boycottée.

Je pense qu'il avait une longueur d'avance dans la vision du développement. J'en parle parce que je l'ai vécu.

Enfin, la dernière chose : la formation des hommes. Il y a un an, nous avons décidé de mettre en œuvre une formation allant jusqu'au BTS pour la filière élevage. A mon grand regret, au dernier conseil d'administration, Madame la responsable de la formation nous dit que pour des raisons budgétaires ou financières qu'il n'y aura pas d'ouverture de cette filière. Croyez bien que je m'insurge contre cela parce que nous avons des jeunes qui veulent faire de

la formation en production animale. Aujourd'hui, ces jeunes sont obligés de partir dans les universités françaises.

Je pense que nous avons aux Antilles-Guyane la capacité d'avoir à la fois les filières de formation « production végétale ». On ne peut pas faire indéfiniment l'horticulture et oublier la polyvalence « polyculture élevage ». Je crois que le ministère de l'agriculture refuse. Il y a là un élément de réflexion, d'analyse, de proposition mais aussi de combat.

Dans ce pays il faut que l'on soit toujours vigilant, en alerte, pour se défendre. Si on veut vivre correctement, il faut se battre tous les jours.

Pour revenir à la banane, en juillet 1993, l'OCM (Organisation Commune des Marchés) donnait un compromis : 66 % de la production bananière viendrait des pays latino-américains, 17 % des pays africains, 17 % des pays européens producteurs de la Martinique, de la Guadeloupe, des îles Canaries, de Madère, etc...

Aujourd'hui, on n'en est pas là. On est autour de 10 %. La banane en Guadeloupe est descendue du tiers de la production, en Martinique aussi. Nous faisons 250.000 tonnes, aujourd'hui on est autour de 200.000 tonnes. Je pense que vous avez le devoir de vous pencher sur ces problèmes.

Nous sommes sur le terrain, nous voyons les choses évoluer, nous avons une potentialité, nous avons un savoir, nous avons un savoir-faire. Je pense que les martiniquais doivent avoir un savoir-être : « être martiniquais, consommer martiniquais ».

Qu'est-ce qu'il y a à faire ? Il y a des démarches, des programmes volontaristes, il y a des terres en friche qu'il faudrait mettre en valeur ou alors vendre ou mettre en location, c'est-à-dire faire revivre la bande de terre. Il faut aussi dynamiser les groupements de producteurs qui sont capables à la fois d'avoir des adhérents, de collecter la production, de planifier cette production et d'avoir un système organisé.

Voilà, à mon avis, ce qu'il faudra faire.

Concernant les terres on a un outil, c'est l'opérateur la SAFER. Je pense que là aussi il faudrait que l'on ait véritablement un conseil d'administration qui sait où il va, c'est-à-dire qui a un objectif, une méthode de travail. La méthode de travail c'est avec les élus, avec la profession mais il faut que nous mettions à disposition des jeunes à produire ces produits attendus sur le marché local mais aussi sur certains créneaux (l'exportation).

Madame PAMPHILE

Merci Monsieur Guy OVIDE-ETIENNE. Je voudrais que vous nous disiez comment on va faire pour protéger nos terres.

La volonté politique même qui serait nécessaire à cette action là, est-ce qu'elle doit être essentiellement martiniquaise ou est-ce qu'elle devrait être aussi appuyée par une législation au niveau français pour nous permettre d'atteindre ces objectifs.

Monsieur OVIDE-ETIENNE

Il faudrait qu'il y ait une volonté martiniquaise affichée parce que maintenant il y a un cadre législatif pour qu'il n'y ait pas de dérapages et Monsieur le Député- Maire a fait une intervention dans ce sens.

Il faut que les choses soient légalisées.

Madame PAMPHILE

Jusqu'à maintenant vous ne m'avez pas répondu sur l'aspect législatif.

Monsieur OVIDE-ETIENNE

C'est la loi, ce sont les décrets.

Madame PAMPHILE

A quel niveau cela devrait se jouer ? D'après ce que dit Madame CONCONNE c'est dans toutes les sauces que l'on parle d'évolution institutionnelle. Aujourd'hui, on ne peut pas faire l'impasse de ce problème législatif.

Monsieur OVIDE-ETIENNE

Il y a dans le code rural un dispositif concernant cet aspect. On n'a pas besoin de le changer mais il faut l'actionner.

Vous avez bien vu que les syndicats manifestent pour l'application du droit au travail, or le cadre législatif existe. Donc il faut le faire respecter.

Maintenant, il y a des aspects où on peut solliciter des modifications mais c'est le parlementaire qui peut le faire à partir de la réalité du terrain.

Le Maire

Pour donner un point de vue synthétique sur le débat qu'il y a eu entre Madame CONCONNE et Madame PAMPHILE. Je reprends la question : est-ce qu'il faut un cadre permettant localement de pouvoir légiférer, de régler certains problèmes ? Oui. Pour mettre en place ce cadre, faut-il une évolution des institutions ? Oui.

Cependant, la crainte que l'on peut avoir c'est de n'avoir que partiellement des possibilités de le faire sur un segment et pas sur les autres.

Je prends un exemple sur la terre : si c'est pour légiférer sur des affectations, des destinations, le gel du foncier, etc... c'est possible. On n'a pas de possibilités d'avoir un minimum de protection de la production locale, ce qui correspond aussi à des cadres législatifs, soit locaux, soit européens. Nous sommes limités et c'est un leurre. C'est dans ce sens que je dis attention au type d'évolution que nous souhaitons tous.

Le développement économique ne peut pas être segmenté. Quand vous voulez faire du développement économique il faut maîtriser la gouvernance, c'est-à-dire les outils, les idées, la mise en œuvre et son exécution. C'est ce que l'on appelle une gouvernance transversale.

Je m'excuse d'avoir été long mais je voulais vous dire que nous étions au cœur d'un débat essentiel pour l'avenir de notre pays et qu'à ce titre là je pense qu'il faut que nous soyons très prudents.

Je propose que nous remercions chaleureusement Monsieur Guy OVIDE-ETIENNE.

Monsieur OVIDE-ETIENNE

C'est moi qui vous remercie et je pense que la prise de conscience, si elle n'est pas faite, le sera.

Le Maire

Nous sommes très nombreux dans le camp de la majorité mais je voudrais féliciter Madame PAMPHILE qui est toujours présente, qui participe aux discussions et qui donne son point de vue avec ténacité.

Questions sorties

- Avenant n°2 au marché de travaux passé avec l'entreprise « LE PRISME » pour l'aménagement des bureaux du bâtiment administratif
- Plan de Financement Mur de Soutènement Rue des Amours
- Approbation du maitre d'œuvre pour l'aménagement de 4 800 m² de bureaux au Centre Commercial de la Cour Perrinon
- Prise en charge des frais de représentation et de mission des élus

Questions ajoutées

- Avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise SGTP pour le lot n°1 VRD sur l'opération Réalisation d'un Centre Culturel à Chateauboeuf
- Attribution de subvention au Collectif des Associations du Quartier Trénelle
- Plan de financement « Elargissement d'un tronçon » à la rue du Belvédère – Bois Thibault
- Plan de financement Master Classes – Edition 2009 Abolition de l'esclavage
- Plan de Financement Opération « L'asansion son tanbou »
- Plan de Financement Aménagement de la Ravine des Goyaviers
- Augmentation de la taxe sur les propriétés non bâties

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE LA MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

Notre collègue et ami Patrick HONORE est absent parce qu'il est malade. Il m'a donc prié de vous sensibiliser à la question de l'Espérance, maison que vous connaissez.

Ce n'est pas seulement parce qu'il y travaille mais il considère qu'il s'agit là d'un patrimoine martiniquais, que celui-ci est en danger et qu'il nous appartient par conséquent d'y être sensibilisés.

L'Espérance a eu 101 ans déjà et a pris en charge environ 22.000 garçons et continue son action en les accueillant entre 6 et 20 ans.

Il y a des structures différentes qui sont l'école primaire, le collège, le lycée professionnel. Autant de structures qui ont pour but de sortir un certain nombre d'enfants en difficulté soit familiales, soit scolaires, soit sociales, de manière à ce que, petit à petit, ils s'insèrent dans la vie de notre société.

L'Espérance qui regroupe environ 5 professionnels d'activités diverses est en difficulté parce qu'il y a un déficit qui va jusqu'à 2.000.000 €.

Comme l'association martiniquaise qui s'en occupait a été déficiente, la maison « Les Orphelins d'Auteuil » a repris la main et est en train de mettre en place un plan de redressement, de restructuration. Il y a des pressions qui sont exercées contre tous, ce qui par conséquent nuit au meilleur épanouissement des enfants. Non seulement il y a le spectre du licenciement qui est avancé mais des avantages acquis sont aussi remis en question.

C'est la raison pour laquelle Monsieur HONORE a souhaité que le conseil municipal en soit informé, que la population martiniquaise soit sensibilisée à une maison qu'elle connaît bien.

Chaque année était organisée une journée Portes ouvertes qui généralement était annoncée par la participation de la maison au carnaval de Fort-de-France.

Je pense avoir été suffisamment complet et succinct et que par conséquent Patrick HONORE va reconnaître dans ce que je viens de dire le souci qu'il voulait ici exprimer.

C'est collectivement que nous devons soutenir cet élément du patrimoine martiniquais, qu'il faut maintenir en vie pour les martiniquais.

Madame PAMPHILE

Après l'exposé de Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, je n'ai pas compris en quoi le conseil municipal peut être utile à cette structure en situation difficile.

Le Maire

C'est le conseil municipal de Fort-de-France et l'Espérance se trouve à Fort-de-France.

L'Espérance n'est pas seulement une institution, c'est un monument de la solidarité humaine et sociale. Je savais qu'il y avait des problèmes mais je ne les pensais pas si graves et très honnêtement je demanderai à ce qu'une petite délégation du conseil municipal se rende à l'Espérance pour discuter avec les enseignants, les directeurs pour simplement s'informer du moindre détail.

On ne peut rester spectateurs d'une situation, du démantèlement de ce qui fait le socle de l'éducation et de la formation. L'Espérance accueille des centaines de jeunes qui sont soit orphelins, soit en situation difficile, soit en situation d'exclusion totale.

Monsieur VEDERINE

Je voudrais remercier le conseil municipal d'avoir accepté de prendre l'information portée par notre premier adjoint.

Je dois vous dire que l'Espérance c'est aussi le phare de Chateauboeuf dont je suis le conseiller par votre propre décision.

Il y avait autrefois la route du Lamentin que l'on appelait la route de Chateauboeuf et c'était un point clé, un point de passage pour les gens qui se rendaient à bord d'autobus particulièrement cahoteux. L'Espérance c'est aussi le lieu où tous les jeunes du quartier allaient le premier mai jouer au football ou organisaient des rencontres inter quartiers.

J'interpelle le Député- Maire, j'interpelle les collègues pour que l'on fasse quelque chose et que l'on trouve la ou les solutions pour permettre à cette institution de s'en sortir.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 24 janvier 2009

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LE COMPTE-RENDU A L'UNANIMITE.

1. COMMANDE PUBLIQUE

AVENANTS

Antoine VEDERINE

- Avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise SGTP pour le lot n°1 : Terrassement/VRD sur l'opération Réalisation d'un Centre Culturel à Chateauboeuf

Par délibération du conseil municipal du 27 mai 2008 un avenant n°1 a été signé portant ainsi le montant du marché initial qui était de 150 831,86 € HT à 177 051,87 € HT soit une incidence financière de 14,8 %.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, le présent avenant n°2 qui prévoit un certain nombre de travaux supplémentaires.

Description des modifications :

Des travaux en moins value on été retirés du marché pour un montant de 49 363,20 € HT et des travaux en plus value on été ajoutés pour un montant de 68 825,00 € HT.

Le bilan de la plu value et moins value est de plus 19 461,80 € HT.

- la suppression d'un muret de soutènement
- la suppression du mur gabion
- la création d'un mur de soutènement type « Atalus ».
- la création d'un remblai complémentaire.

La commission d'appel d'offres du 09 avril 2007 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le nouveau montant du marché s'élève à la somme de 196 513,67 € HT (213 217, 33 € TTC) soit une augmentation de 30 % par rapport au montant du marché initial.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

CONVENTIONS

Patricia LIDAR

- Renouvellement du Contrat passé avec la Société d'Hygiène de la Martinique

Dans le cadre de la médecine professionnelle, le personnel municipal doit effectuer une visite médicale, en particulier les agents qui travaillent dans les crèches, les écoles, la cuisine les services techniques etc... Cette visite médicale est assortie d'examens médicaux.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler la convention passée avec la Société d'Hygiène de la Martinique pour les radiographies pulmonaires effectuées par le personnel municipal pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Avril 2009.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

Le Maire

Acquisitions

- Acquisition d'un bien sis Route de Redoute cadastré à Fort de France section AE n°70, ayant appartenu à Monsieur Aimé CESAIRE

Par délibération en date du 22 Décembre 2008, le Conseil Municipal a validé le principe d'acquisition d'une partie de la propriété sise sur la route de Redoute appartenant aux héritiers de Monsieur Aimé CESAIRE et ce, pour un montant de 800.000 €.

Suite aux discussions poursuivies entre les deux parties après la délibération sus-relatée, un accord est intervenu avec les héritiers CESAIRE, afin que la vente porte finalement sur l'intégralité de la propriété concernée.

En conséquence, un prix forfaitaire de 67 000 € a été convenu avec les intéressés concernant cette partie supplémentaire qu'ils acceptent de céder à

la Ville : le prix d'acquisition de l'entière propriété passant donc de 800.000 à 867.000 €.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Annie CHANDEY

Cessions

- Régularisation d'Occupation : Cession au profit de Madame Emilie GERMANY

Madame Emilie GERMANY est attributaire, en vertu d'un bail en date du 28 juin 1979, d'une parcelle communale sise 64 rue de la rivière à la Zac C3 de Chateauboeuf, cadastrée section T n° 1094, d'une superficie de 556 m².

Par acte en date des 20/12/1999 et 6/01/2000, la Ville a procédé à la cession du bien à son profit ; observation étant ici faite que, c'est à tort et par erreur qu'audit acte le bien précité a été cadastré section T n° 1093 pour une contenance de 527 m².

Il s'agit donc de la parcelle située à Chateauboeuf Zac C3, 64 rue de la rivière, cadastrée section T n°1094, d'une superficie de 556 m², qu'il convient de céder à Madame GERMANY moyennant le prix de 3 018 €.

Il est donc demandé au Conseil de se prononcer sur les modifications à apporter à l'acte de vente pour permettre la rédaction d'un acte rectificatif.

- Cession au profit de Mademoiselle Rita Gabrielle ADELAÏDE

Par délibération du 27 juin 2002, la Ville a autorisé la cession au profit de Monsieur et Madame ADELAÏDE d'une parcelle d'une superficie de 53 m², cadastrée section AN n° 400, jouxtant leur propriété sise au n° 135, Baie des Tourelles, au prix de HUIT CENT SEPT EUROS ET QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIMES (807,97 €).

Par courrier du 04 septembre 2002, Maître François DINET, notaire des époux ADELAÏDE, a informé la Ville du désistement de ses clients en faveur de leur fille Rita Gabrielle ADELAÏDE.

La Ville n'émettant aucune objection à ce changement d'acquéreur, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession de la parcelle susvisée au profit de Mademoiselle Rita Gabrielle ADELAÏDE.

Résiliation de bail

- Résiliation du bail de Madame Vve Sulpice-Timothée née Cabit Paulette. Etablissement d'un nouveau bail au profit de Monsieur et Madame Payen

La Ville a autorisé un bail au profit de Madame Veuve Sulpice-Timothée née Cabit Paulette, signé par les parties le 22 août 1972, avec effet au 1^{er} janvier 1973 pour une parcelle du domaine communal), cadastrée section

AS n° 66, d'une superficie de **203 m²**, sise 37, rue du Calvaire à Fort-de-France sur laquelle repose une construction à usage d'habitation réputée lui appartenir.

Suite au décès de Madame Veuve Sulpice-Timothée née Cabit Paulette survenu le **03 juillet 1997**, ses ayants droit se sont toujours acquittés des loyers et ont sollicité de la Ville l'autorisation de vendre la construction reposant sur la parcelle communale.

La Direction de la Planification et de l'Urbanisme de la Ville, saisie de cette affaire, a émis un avis favorable à l'établissement d'un nouveau bail au bénéfice de l'acquéreur de la construction.

Les héritiers de Madame Veuve Sulpice-Timothée née Cabit Paulette ont cédé, avec l'accord de la Ville, la construction à Monsieur et Madame Payen Philippe suivant acte sous seing privé en date du 27 janvier 2009.

L'examen du dossier n'appelant aucune autre observation particulière, le Conseil Municipal est invité à régulariser cette situation par la résiliation du bail bénéficiant à Madame Veuve Sulpice-Timothée née Cabit Paulette et l'établissement d'un nouveau bail au profit des acquéreurs de la construction.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

4. FONCTION PUBLIQUE

Patricia LIDAR

- Rectification à porter au Contrat de Chargé de Mission « Négociateur Foncier »

Il est proposé de modifier l'indice brut initialement prévu pour ce contrat qui a été approuvé lors de la séance du conseil municipal du 22 Décembre 2008. Il y a lieu de prendre en compte l'indice 607 assorti de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au taux 3.

Madame PAMPHILE

Il s'agissait de l'indice 607, il est transformé en quel indice ?

Madame LIDAR

Nous avons délibéré en décembre 2008 sur un indice brut 642. Il y a eu une erreur donc il y a lieu de délibérer à nouveau et l'indice brut est de 607. En revanche, l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires est bien au taux 3.

Le Maire

La négociatrice foncière dont il s'agit est en formation.

La proposition du DRH est de diminuer l'indice parce qu'elle n'est pas en fonction. Ce qui est convenu c'est de diminuer l'indice pour

permettre une application immédiate et quand elle prendra ses fonctions on reviendra à l'indice indiqué.

7. FINANCES LOCALES

Carnot LUCE

Subvention a une association ou un organisme

- Principe de prise en charge des charges administratives des clubs de football de Fort de France (Saison 2008/2009)

Par délibération en date du 21 septembre 2006, le Conseil municipal s'est prononcé sur le principe de prise en charge partielle par la Ville des charges administratives des clubs de football affiliés à la Ligue de football de la Martinique (LFM).

Il est proposé au conseil de se prononcer sur le principe de la prise en charge des frais au titre de la saison 2008/2009 et qui concernent le paiement des :

- licences jeunes ;
- licences dirigeants ;
- contrats éducateurs ;
- et engagements Championnat et Coupe de France.

Le Maire

C'est un soutien que nous apportons aux clubs de football et qui pour moi est extrêmement important.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Colette ALEXIS-ALEXANDRE

Monsieur le Maire, est-ce que vous me permettez avant que je ne présente ces dossiers, de dire quelques mots sur l'exposition. Je voulais préciser que, nous avons quelques productions d'élèves des écoles primaires élémentaires. C'est un travail qui a été fait pendant l'interclasse, c'est-à-dire, à la pause méridienne encadrée par les animateurs. Ce sont donc près de 5 000 enfants concernés. Ces enfants ont travaillé et ont donné libre cours à leur imagination. Il faut saluer leur travail. Il ne faut pas omettre l'importance du travail qui a été fait aussi sur le temps scolaire avec les enseignants.

- Soutien à l'école Marius HURARD « Annexe IUFM » pour la réalisation de deux projets d'écoles

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de contribuer financièrement à la réalisation de deux (2) projets de l'école élémentaire Marius HURARD (IUFM) dans le cadre budgétaire prévu en 2009.

Ces projets sont les suivants :

1) Projet de Commémoration du 22 mai 1848

Ce projet, par ses exigences de réalisation, amènera nécessairement les élèves à automatiser l'usage de leurs connaissances des règles grammaticales, lexicales et orthographiques d'usage.

La finalisation du projet s'effectuera par :

- la présentation pédagogique des axes du projet
- la présentation d'une fresque historique en plusieurs tableaux
- la conception et la réalisation des supports de communication
- la présentation de danses bélé
- l'exposition des productions des élèves

Le financement du projet

Dépenses		Recettes	
Réalisation d'un DVD	1 000 €	Conseil régional	1 000 €
Travaux d'impression	800 €	Conseil général	1 000 €
Achat de cartouches d'encre couleur	300 €	Ville de Fort-de-France	1 000 €
Réalisation d'1 fresque	400 €	Ville de Schoelcher	500 €
Intervenants extérieurs	400 €	Participation école	500 €
Transports	700 €		
Collation	400 €		
Total	4 000 €	Total	4 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une aide financière de : Mille euros (1000 €) - 6 539.57 Frs

2) Projet le journal scolaire

C'est un projet aux implications multiples et aux retombées très riches, tant du point de vue des connaissances que des comportements. Diverses compétences sont visées (langage oral, lecture, rédaction, TICE, Arts visuels....)

- L'évaluation et la finalisation du projet se feront par le biais suivant :

Collecte et traitement des informations dans les différents domaines retenus
 Conception des articles de presse tant sur la forme que sur le fond
 Optimisation de la maquette existante
 Edition de la maquette
 Capacité du travail en équipe
 Communication et diffusion du journal

- Le plan de financement du projet

Dépenses		Recettes	
Frais d'impression	900 €	Ville de Fort-de-France	400 €
Cartouches d'encre couleur	280 €	Ville de Schoelcher	280 €
		Participation école	300 €
Total	1 180 €	Total	1 180 €

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une aide financière de : QUATRE CENTS EUROS (400 €) - 2 633.83 Frs.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

- Attribution de subvention au Collectif des Associations du Quartier Trénelles

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal un projet de Fête du Quartier Trénelles qui vise à créer une grande animation dans le quartier du Mercredi 20 au Vendredi 22 Mai 2009.

Ce projet se décline en trois axes :

- Un axe culturel et artistique avec la promotion de talents du quartier et des quartiers environnants,
- Un axe sport avec des manifestations autour de la pratique du VTT et un tournoi de football,
- Un axe animation comprenant différents jeux (courses en sacs,...)

Le coût total de cette Fête est de 3 600 €, la Ville est sollicitée à hauteur de 3 600 €.

Le Maire

Monsieur DELINDE quitte la salle pour cette question et ne prend pas part au vote.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Plans de Financement

Yvon PACQUIT

- Plan de financement « Elargissement d'un tronçon » à la rue du Belvédère – Bois Thibault

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal le plan de financement à mettre en place en vue de la réalisation de l'élargissement d'une portion de la rue du belvédère à BALATA au droit des propriétés respectives cadastrées L 731 et L 732.

Cet élargissement de voirie nécessitera la réalisation d'un soutènement et est évalué à 325 000,00 € HT.

La participation financière de Mme Marie-lise GERMAIN et de Mr Lionel MONPLAISIR a été sollicitée. Après échanges avec les 2 riverains, il a été proposé que la participation prenne la forme d'une cession à titre gracieux à la municipalité des surfaces de terrain nécessaires à la réalisation de cet élargissement (ouvrages compris).

Les surfaces concernées sont de 10 m² pour Mme GERMAIN et de 282 m² pour Mr MONPLAISIR, ce qui, compte tenu de l'estimation de la valeur actuelle de ces terrains (100 €/m²) donne des montants respectifs de 1 000 € et 28 200 €.

Il s'agit aujourd'hui, pour le Conseil d'approuver le plan de financement suivant et d'autoriser le Maire à procéder aux acquisitions afférentes et à lui donner mandat pour la suite de la procédure.

Financier	Montant (€ HT)	Taux %
Mme GERMAIN	1 000,00	0,31
M. MONPLAISIR	28 200,00	8,68
VILLE de FORT-DE-FRANCE	295 800,00	91,02
TOTAL	325 000,00	100,00

- Au sujet de l'ACRC - Programme 2009 : Propositions de Plans de Financement

Par délibération du 16 octobre 2008, le Conseil Régional a arrêté le montant annuel de l'Aide du Conseil Régional aux Communes (ACRC) à 365 877,64 € concernant la ville de Fort-de-France.

Il est proposé au Conseil Municipal pour l'exercice 2009, les 4 opérations suivantes :

- ✚ Le renforcement Parasismique du Groupe Scolaire de DEBRIAND : 1 026 005,46 € HT
- ✚ Travaux de rénovation à l'école primaire de Baie des Tourelles : 120 000 € HT
- ✚ Mur de soutènement rue des Amours : 129 314,40 € HT
- ✚ Construction d'un nouvel espace d'activités artisanales/Pointe Simon : 700 000 € HT

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Régional pour la participation au financement de ces opérations, au titre de

l'Aide du Conseil Régional aux Communes (ACRC) selon les plans de financement suivants :

Le renforcement Parasismique du Groupe Scolaire de DEBRIAND

Financement	Montant en euros HT	Taux
Etat SEOM	205 201,09 €	20,00%
FPRNM	410 402,18 €	40,00%
ACRC	102 600,55 €	10,00%
Ville	102 600,55 €	10,00%
FEDER	205 201,09 €	20,00%
TOTAL	1 026 005,46 €	100,00%

Travaux de rénovation à l'école primaire de Baie des Tourelles

Financement	Montant en euros HT	Taux
ACRC	73 479,92 €	61,23%
Ville	46 520,08 €	38,77%
TOTAL	120 000,00 €	100,00%

Mur de soutènement rue des Amours

Financement	Montant en euros HT	Taux
ACRC	90 520,08 €	70,00%
Ville	38 794,32 €	30,00%
Total	129 314,40 €	100,00%

Construction d'un nouvel espace d'activités artisanales/Pointe Simon (annule et modifie la DCM du 27/03/2009)

Financement	Montant en euros HT	Taux
ANRU	350 000,00 €	50,00%
FISAC	105 000,00 €	15,00%
ACRC	99 277,09 €	14,18%
Ville	147 000,00 €	21,00%
Total	700 000,00 €	100,00%

- Plan de Financement Aménagement de la « Ravine des Goyaviers »

La ravine des Goyaviers est située entre les rues de la Belle Epine et celle du Goyavier au quartier de Redoute derrière l'église de Redoute.

Elle est canalisée sur la partie amont des parcelles n° 64-65 aux parcelles n° 231-234 et sur sa partie aval à partir de la jonction des 2 rues au niveau des parcelles n° 226-227. Cependant, elle ne l'est pas des parcelles n° 230-235 aux parcelles n° 34-35 et sur les 15 derniers mètres avant la jonction à la ravine Vilaine.

Cette opération d'aménagement s'étendra donc sur la partie de la ravine non canalisée soit environ 120 mètres linéaires et la partie canalisée en aval y

compris le passage des rues et le rejet dans la ravine vilaine soit environ 50 mètres linéaires.

Elle est estimée à 250 000 € HT et la durée prévisionnelle d'exécution des travaux s'établit à 5 mois selon le plan de financement suivant :

Financement	Taux	Montant en € HT
Etat (réserve parlementaire du Député Serge LETCHIMY)	12%	30 000,00 €
Ville	88%	220 000,00 €
Total	100%	250 000,00 €

Monsieur HAJJAR

Monsieur le Maire, je suis désolé, mais je voudrais faire une observation. Je ne peux rester sans rien dire quand je vois le montant de ce que l'on appelle l'Aide du Conseil Régional aux Communes (ACRC) pour la ville de Fort-de-France. C'est la Capitale de la Martinique qui représente près de 100 000 habitants avec toutes ses charges de centralité. Il s'agit de la somme de 365 877,64 € et on voit bien à quoi cet argent sert. Il s'agit là du renforcement parasismique d'un groupe scolaire et donc, des enfants Martiniquais. On parle aussi des travaux de rénovation de l'école de Baie des Tourelles et de la construction d'un nouvel espace d'activités. Qui dit espace d'activités, dit création d'activités.

Je suis obligé de faire cet intermède lorsque je vois le montant insignifiant et le mode de calcul de cette aide, qui à mon avis est à revoir. Je tiens à le souligner ici parce que cela me choque.

Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

Donc, comme tu viens de le dire, c'est le mode de détermination qui est à revoir. Le Maire de la Ville a adressé au Président du Conseil Régional, un courrier précédemment pour attirer l'attention. Figurez-vous que le mode de calcul fait que par exemple Fond-Saint-Denis reçoit une somme phénoménale pour un territoire avec un petit nombre d'habitants. Et, comme tu le dis, la Ville de Fort-de-France rassemble près de 100 000 habitants et reçoit par conséquent une petite somme.

Mais, je redis que c'est vraiment le mode de calcul qui est à revoir.

Madame PAMPHILE

Je me souviens qu'au début de mes activités au sein de ce Conseil municipal, nous avons discuté de ces fameux problèmes concernant les appuis parasismiques. Est-ce que, dans ce mode de calcul, sont considérées toujours ces études au niveau parasismique pour bénéficier d'un supplément de financement ou pas ? Est-ce que c'est encore ce même problème qui est posé à travers ce mode de calcul ? J'aimerais avoir plus de précisions. Vous dites que c'est un mode de calcul qui amène un financement de montants. Alors, donnez-nous des précisions.

Monsieur PACQUIT

Vous avez un élément de réponse qui sera nécessairement partiel pour dire que le problème posé n'est pas celui que vous avez compris. Le mode de calcul dont on parle, c'est celui qui permet au Conseil régional, d'attribuer à chaque commune des aides financières pour des opérations. Ce que dit le collègue HAJJAR c'est que, pour une Capitale de la Martinique qui fait 100 000 habitants avec des charges de centralité importantes, il trouve faible que l'on n'attribue que 365 877,64 € à la ville de Fort-de-France. Il veut dire que c'est vraiment faible par rapport aux besoins d'une ville Capitale qui a des fonctions de centralité. Les fonctions de centralité signifient que l'on travaille pour l'ensemble de la Martinique. C'est cette question là qu'il pose et non pas le problème parasismique. C'est une autre question. Cela fait 3€ par habitant, ce qui est quand même très faible. Bien évidemment, c'est une observation que l'on avait déjà faite. Mais le problème n'est pas encore tout à fait résolu. Le mode de calcul n'est pas équitable par rapport à la Ville de Fort-de-France.

Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

J'ai tout simplement rappelé qu'un courrier a été fait au Président du Conseil régional pour une fois encore, attirer son attention dessus. Mais, ce n'est pas une mise en accusation du Conseil régional ou de son Président. C'est tout simplement un mode de calcul qui mérite d'être revu de manière à tenir compte de la réalité. C'est une réalité tout à fait brute et incontournable.

Monsieur PACQUIT

Le point qui a été sorti de l'ordre du jour ne figure pas dans le rapport de synthèse. Cela veut dire que ce que j'ai présenté concernant le mur de soutènement de la rue des amours est un point sur lequel il faut tout de même voter. Donc nous allons voter les 4 plans de financement présentés ci-dessus. Le point qui devait être supprimé l'a été avant la rédaction du rapport de synthèse que vous avez sous les yeux.

Madame PAMPHILE

Je voudrais avoir juste une précision concernant le financement lorsque l'on parle d'Etat (réserve parlementaire du Député Serge LETCHIMY). Que veut dire cela exactement ?

Monsieur PACQUIT

Je ne vais pas vous donner le mode de calcul de cette réserve. C'est une « cuisine » de l'assemblée nationale et chaque Député dispose de fonds lui permettant de financer des opérations sur sa circonscription ou ailleurs. Je n'ai pas le mode de calcul de l'assemblée nationale. Cela dépend des Députés et chacun d'eux reçoit ce que l'on appelle une réserve parlementaire. C'est également le cas au Sénat. Le Député-maire Serge LETCHIMY a reçu de l'assemblée nationale une attribution de réserve parlementaire. Il a choisi personnellement, d'attribuer cet argent au financement d'une opération : le plan de financement Aménagement de la « Ravine des Goyaviers ». C'est un dispositif qui existe au parlement.

Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

Tout Député confondu, a cette possibilité là d'intervention dans sa circonscription.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

Carnot LUCE

- Au sujet de la réduction de la vulnérabilité sismique des écoles - Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) : Propositions de Plans de financement pour des opérations

La Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans la réhabilitation de son patrimoine bâti et singulièrement celui des établissements scolaires. Concernant la prise en compte du risque sismique, la Ville a engagé en 2003 une étude pré-diagnostic de 32 établissements identifiés par les services comme potentiellement sensibles, complétée en 2005 par une seconde étude portant sur le reste du parc soit 30 établissements. De ce pré-diagnostic, il en ressort la nécessité d'intervenir sur plusieurs bâtiments, suivant une nature de travaux différenciée et adaptée (démolition de bâtiments, construction de nouvelles écoles, renforcement d'écoles sensibles).

S'agissant d'intervention de prévention et de réduction de la vulnérabilité sismique des bâtiments accueillant du public, la Ville sollicite la participation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Ce fonds créé par la loi du 02 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a pour objectif de financer les actions de prévention avant les catastrophes, d'assurer la sécurité des personnes et de réduire les dommages aux biens exposés à un risque naturel majeur. Le FPRNM permet ainsi de contribuer à l'émergence des projets locaux de prévention et à un développement durable des territoires, au travers notamment de la prise en compte des risques dans l'aménagement.

Dans ce cadre la Ville propose 4 opérations à savoir :

- Les reconstructions des écoles de BALATA et de GODISSARD
- Le renforcement Parasismique du Groupe Scolaire de DEBRIAND et de l'école de Citron.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les plans de financement suivants:

La reconstruction de l'école de BALATA

FEI	481 712,04 €	26,76%
CACEM	350 000,00 €	19,44%
Conseil Régional	122 040,00 €	6,78%
FPRNM (Barnier)	306 000,00 €	17,00%
FEDER	180 247,96 €	10,02%
Ville	360 000,00 €	20,00%
TOTAL	1 800 000,00 €	100,00%

La reconstruction de l'école de GODISSARD

Etat SEOM	433 500,00 €	12,75%
Conseil Régional	456 000,00 €	13,41%
FPRNM	1 177 600,00 €	34,64%
Ville	340 000,00 €	10,00%
FEDER	680 000,00 €	20,00%
ANRU	312 900,00 €	9,20%
TOTAL	3 400 000,00 €	100,00%

Le renforcement Parasismique du Groupe Scolaire de DEBRIAND

Etat SEOM	205 201,09 €	20,00%
FPRNM	410 402,18 €	40,00%
Conseil Régional	102 600,55 €	10,00%
Ville	102 600,55 €	10,00%
FEDER	205 201,09 €	20,00%
TOTAL	1 026 005,46 €	100,00%

Le renforcement Parasismique de l'école de Citron

FPRNM	294 237,22 €	40,00%
Ville	79 474,54 €	10,80%
FEDER	286 881,29 €	39,00%
Conseil Régional	75 000,00 €	10,20%
TOTAL	735 593,06 €	100,00%

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Colette ALEXIS-ALEXANDRE**- Au sujet du PRDU : Plan de Financement des travaux dans les écoles : Les Colibris de Dillon et les Abeilles des Terres-Sainville**

Depuis 2006, des travaux sont réalisés dans les écoles les Colibris de Dillon et les Abeilles aux Terres-Sainvilles. Ces deux opérations sont identifiées dans le cadre du PDRU - Programme de Développement et de Rénovation Urbaine de la Ville.

Il convient aujourd'hui de soumettre les plans de financement définitifs à l'approbation du Conseil Municipal.

Maternelle les Abeilles Terres-Sainville		
Financement	Taux	Montant en € HT
ANRU	40,00%	8 800,00€
Ville	60,00%	13 200,00€
Total	100,00%	22 000,00 €

Maternelle Dillon B Les colibris		
Financement	Taux	Montant en € HT
ANRU	40,00%	24 000,00€
Ville	60,00%	36 000,00€
Total	100,00%	60 000,00 €

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Catherine CONCONNE

- Modification du Plan de financement : « REVALORISATION DES ESPACES PUBLICS ET REQUALIFICATION DES CHEMINEMENTS PIETONS AU QUARTIER DILLON » : OPERATION PDRU 2ème phase

Le quartier DILLON qui s'étend sur environ 150 hectares et accueille environ 10 000 habitants, nécessite aujourd'hui une revalorisation de ses espaces publics et une requalification des cheminements piétons existants.

- Les infrastructures ont pour la plupart vieilli et ont dans leur grande majorité plus d'une trentaine d'années, elles nécessitent donc une réhabilitation.
- Les espaces publics souffrent de dégradation

Dans le cadre du Programme de Développement et de Rénovation Urbaine, ce quartier fait l'objet d'un projet de revalorisation des espaces publics estimé à 1 000 000 euros HT, comportant 2 phases.

La première phase d'un montant de 330 000 euros HT a été réalisée entre 2006 et 2008 et s'est attachée aux chemins piétonniers les plus dégradés et à l'amélioration de la circulation et de la sécurité des scolaires et des personnes à mobilité réduite.

Aujourd'hui, la dernière phase des travaux sera réalisée pour un montant de 670 000 €.

Il y a lieu de proposer un nouveau plan de financement afin d'intégrer la participation du Département, dans le cadre de la subvention globale de principe de 8,318 M€ attribuée par le Département à la Ville pour la réalisation du PDRU.

Ancien plan de financement

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
670 000 €	201 000 €	30%	201 000 €	30%	268 000 €	40%

Nouveau Plan de Financement proposé

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU		DEPARTEMENT	
670 000 €	97 950 €	14,62%	201 000 €	30%	268 000 €	40%	103 050 €	15,34%

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Jeannie DARSIERES

- Au sujet du Plan de Relance ANRU : Plans de Financement des opérations :

Eclairage Public

Réseaux Rive Droite et Morne Abeillard

Signée en novembre 2005, la convention ANRU d'un montant de 149 615 928 € est le point de départ du Plan de Rénovation Urbaine de la Ville.

Quatre ans plus tard, dans un contexte de crise mondiale un plan de relance est proposé afin de renforcer le programme national de rénovation urbaine. Cette enveloppe exceptionnelle doit permettre de financer des opérations dont le début des travaux doit être engagé impérativement dès 2009 et qui n'auraient pu l'être dans les conditions initiales de financement.

Un certain nombre d'opérations faisant l'objet de surcoût ont été soumises à l'ANRU et acceptées.

Aujourd'hui, la Ville présente les plans de financement de ces opérations :

Réfection et sécurisation de l'éclairage public de la Ville basse

Coût Total	Anru plan de relance	département	FEDER Docup	FEDER PO	VILLE
7 824 974,00 €	1 564 994,80 €	782 497,40 €	1 335 566,00 €	737 803,00 €	3 404 112,80 €
	20%	10%	17%	9%	44%
		assiette (5 150 000€)	Assiette (4 308 277,04€)	assiette (3 516 696,96)	

Réhabilitation des axes de circulation et de réseaux des quartiers Rive Droite et Morne Abeillard

Coût Total	ANRU PLAN DE RELANCE	DEPARTEMENT	FEDER PO	VILLE
3 500 000 €	700 000,00 €	400 000,00 €	750 000,00 €	1 650 000,00 €
	20%	11, 43%	21, 43%	47, 14%

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Colette ALEXIS-ALEXANDRE

- Plan de Financement pour les classes passerelles « Les Colibris » et « Les Roses »

La Ville a prévu d'instaurer une politique éducative et civique en améliorant l'accueil des enfants et en offrant des moyens nécessaires à une éducation et une scolarisation de qualité.

Aussi dans le cadre du concept « Ecole de la Réussite » et du Contrat enfance, elle a mis en place deux (2) classes passerelles à l'école de De Briand « Les Roses » et de Dillon B « Les Colibris » en partenariat avec l'Education Nationale.

Ces structures véritables outils de prévention visent à :

- offrir aux enfants de 2 à 3 ans qui n'ont pas fréquenté les structures collectives un mode d'accueil et de socialisation en adéquation avec leurs besoins ;
- intégrer ces enfants progressivement à la vie scolaire tout en valorisant leurs parents dans leurs fonctions parentales.

Compte tenu des résultats positifs de ces deux classes, il convient de poursuivre l'expérience. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal le financement suivant afin de prendre en compte les dépenses liées aux postes d'Educateur de Jeunes Enfants, d'Assistantes maternelles aux activités spécifiques (ateliers Enfant- parent, groupe de paroles, sorties éducatives enfants et parents).

Classe passerelle « Les Roses » De Briand Maternelle

Financement	Montant en €	Taux
CAF	20 257 €	30%
ETAT (Programme de Réussite Educative)	33 762 €	50%
VILLE	13 505 €	20%
Total	67 524 €	100%

Classe passerelle « Les Colibris » Dillon B maternelle

Financement	Montant en €	Taux
CAF	21 549 €	30%
ETAT (Programme de Réussite Educative)	35 914 €	50%
VILLE	14 366 €	20%
Total	71 829 €	100 %

Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

Je crois que chacun est très attentif et très sensible à la création de ces classes passerelles. Nous disons que nous mettons beaucoup l'accent sur l'homme, mais là il s'agit de « l'homme enfant ». Bien démarrer dans la vie, c'est aussi avoir plus de chances de réussir sa vie de citoyen.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Danielle MARCELINE

Les deux points n'en font qu'un. En fait, c'est la présentation du 21 mai organisée par le SERMAC pour la Ville de Fort-de-France.

Monsieur le Maire, je voudrais faire une petite parenthèse avant de présenter ce programme. Je remercie et félicite toute l'équipe du SERMAC qui s'est donnée à fond pour pouvoir installer les grandes photos qui sont à l'entrée de la Ville lors du premier anniversaire de la disparition d'Aimé CESAIRE et également pour la manifestation du soir dans ce lieu éterné pour l'occasion. Je voudrais aussi remercier tous ceux et celles qui publiquement sur les ondes, ont félicité le SERMAC pour cette manifestation.

- Plan de Financement des Manifestations autour de l'Abolition de l'Esclavage

Dans le cadre de l'édition 2009 des Fêtes de l'Abolition de l'Esclavage, le SERMAC propose la mise en place de deux projets.

1) MASTER CLASSES – EDITION 2009

Les travaux de cette édition 2009 feront l'objet d'une présentation publique lors de la traditionnelle Nocturne du 21 au 22 Mai.

Ainsi, les jeunes des quartiers foyalais bénéficieront à nouveau pour leur formation des pédagogues d'excellence venus d'horizons différents.

Modules danses : avec le chorégraphe cubain Johannès GARCIA accompagné de l'Ecole de danses traditionnelles cubaines.

Module percussions : les percussionnistes de la Compagnie ANZALA de la Guadeloupe et de l'école de rythmes et danses martiniquaises de l'AM4.

2) PROJET « L'ASANSION SON TANBOU »

Le 21 Mai à 20 heures, un dialogue entre plusieurs percussions afro-caraïbéennes va s'instaurer sur le front de mer (Malecon) suivant un itinéraire pédagogique.

Non loin de la plage dite « plage de la française », comme « *un pied de nez* », les îles de la caraïbe, face aux eaux de la baie, livreront leurs modes de réinterprétations des cultures originelles.

Un parcours éclaté dont la matrice scénographique s'est inspirée des paroles d'Aimé Césaire :

*« Îles cicatrices des eaux,
Îles évidence des blessures,
Îles miettes, îles informes (...)
Et...je commanderai aux îles d'exister »*

Une balade sur le front de mer incluant dès 19 heures des zones de jeu sur l'histoire et la mémoire, rue Schoelcher... et dans d'autres rues symboliques de Fort-de-France.

Le plan de financement pour ces deux opérations se présente comme suit :

Ville de Fort-de-France	45 000 €	45 %
Etat / Ministère des DOM TOM	25 000 €	25 %
Ministère de la Culture / DRAC	10 000 €	10 %
Conseil Régional	10 000 €	10 %
Conseil Général	10 000 €	10 %
COUT TOTAL	100 000 €	100 %

Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

Que chacun mémorise dès à présent, que contrairement aux années précédentes, ce n'est pas à 21 heures, mais dès 19 heures que nous sommes les uns et les autres conviés (Foyalais, Martiniquais et Conseil municipal) sur le front de mer, de manière à participer à cette manifestation commémorative du 22 mai.

Madame MARCELINE

Comme je vous l'ai indiqué, Monsieur le Maire, je précise que c'est une seule manifestation et que le point qui vient après n'est pas différent. Mais, qu'il me soit permis d'ajouter, que s'il n'y a pas la présentation du groupe ANZALA qui était prévue initialement, qu'il y aura quand même les jeunes qui vont être présents. Ils ont été préparés par Monsieur Johanès GARCIA, Cubain de renommée internationale. L'année dernière, il était déjà venu préparer les enfants lorsque nous avons eu HOGUN et CHANGO. Il sera encore ici cette année et nous le remercions.

Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

Peut-être d'ailleurs, on pourrait de manière cohérente et homogène, présenter immédiatement le plan de financement des Master Classes.

Madame MARCELINE

Mais c'est la même chose. Le deuxième point n'existe pas.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

Je viens conforter ce que vient de dire Madame MARCELINE concernant par conséquent l'apport du SERMAC à la commémoration du décès d'Aimé CESAIRE les 17 et 18 avril derniers. Je crois qu'il nous faut absolument vous remercier de nous avoir permis de revoir ces photographies immenses d'Aimé CESAIRE. Je me souviens que l'an dernier, Patricia LIDAR avait dit : « pourrais-je vivre dans cette ville sans que cela n'existe ? » Cette année, ces images sont revenues pour le bonheur de tous.

Remboursement de frais

Patricia LIDAR

- Remboursement de frais médicaux au personnel municipal

La Ville faisant de l'auto assurance en matière d'accident de travail, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais suivants :

AGENTS	FRAIS ENGAGÉS	OBJET DE LA FACTURE
Catherine CAREL	260, 00 €	Cure thermale du 01/06/2009 au 20/06/2009 (Transport et Hébergement)
Cincia MEDEUF épouse CIZO	50, 00 €	Visite Dr Luc SAVORIT (Chirurgien orthopédique)
Andrée MATHURINA	90, 72 €	Visite Dr Claude VILLETTE (Electroradiologiste)

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Fiscalité

Marlène LOZA

- Exonération de Droits et Taxes : Remise Exceptionnelle à Madame Dominique PHINOSON

Par courrier du 26 janvier 2009, Madame Dominique PHINOSON, demeurant à Sainte Thérèse, Canal Alaric, 97200 Fort de France, a sollicité une exonération temporaire de ses droits et taxes en raison d'un problème de santé.

Madame PHINOSON est vendeuse à la Place Clémenceau et, en vertu d'un bail annuel passé avec la ville, bénéficie du box (n° 28) pour la vente de produits artisanaux, moyennant une redevance mensuelle de 120 €uros TTC. Etant contrainte au repos, Madame PHINOSON n'a pas exercé d'activité depuis la fin de l'année 2008. Aussi, elle a sollicité une exonération pour la

période concernée. Selon l'attestation fournie aux services municipaux le 14 avril 2009, elle devrait reprendre ses activités de vendeuse en mai 2009. Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération pendant quatre mois (Janvier à Avril 2009), compte tenu du fait que le demandeur est à jour de ses paiements et qu'elle règle régulièrement sa redevance auprès du percepteur.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Emma LEBEAU

- Majoration des valeurs locatives du Foncier non Bâti

L'article 24 de la Loi ENL (Engagement National sur le Logement) du 13 Juillet 2006 a modifié l'article 1396 du Code Général des Impôts en permettant aux communes de majorer de 0.5 à 3 € par m² la valeur locative de certains terrains constructibles.

Cette mesure vise à lutter contre la rétention spéculative du foncier non bâti, en incitant les propriétaires imposables à la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties soit à vendre leurs terrains inutilisés, soit à y réaliser des constructions.

Les terrains concernés sont ceux constructibles situés dans des zones urbaines délimitées par une carte communale, un plan local d'urbanisme ou de mise en valeur conformément au Code de l'Urbanisme.

Ces dispositions ne sont cependant pas applicables aux terrains appartenant à un Etablissement Public Foncier, et à ceux situés dans une ZAC ou pour lesquels un permis de construire d'aménagement ou de lotir a été obtenu.

Les terrains concernés par cette majoration ont une surface minimale de 1 000 m².

La majoration quant à elle ne peut excéder 3% de la valeur forfaitaire au m². Ainsi pour une parcelle de 1 000 m², une majoration de 3€ par m² correspondrait à une augmentation de 3 000 € de la valeur locative du terrain.

Les calculs correspondants pour chaque terrain concerné sont établis par les Services Fiscaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'institution à Fort de France de cette Taxe, et d'établir à 3 € par m² la majoration de la valeur locative des terrains concernés.

J'ai été assez vite et je pense que Monsieur FELICITE pourra donner les détails si vous le souhaitez. C'est lui qui a la liste des terrains.

En résumé, ce sont les terrains qui normalement ont été déclassés, des terrains agricoles qui sont devenus constructibles.

Cela empêche la spéculation et incite les administrés à construire lorsqu'on leur fait payer cette majoration.

Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

Durant cette séance de Conseil municipal dans laquelle nous avons parlé de l'agriculture et du foncier à la Martinique, rappelons que pour ce qui est de Fort-de-France, les décisions qui sont prises là, sont éminemment pesées et sous pesées.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Réforme du Matériel

Siméonie CHENARD

- Vente aux enchères de matériel municipal

Lors des travaux de la Commission « Réforme de Matériels », au Centre Technique, il a été constaté la présence de trois véhicules :

- ✓ CITROEN XANTIA
- ✓ RENAULT EXPRESS
- ✓ MAZDA Camionnette

qui avaient été affectés sous forme de dons, à des associations, par les délibérations du 31 octobre et du 28 novembre 2006.

A ce jour, ces organismes ne se sont pas manifestés, laissant ces trois automobiles dans un état de détérioration avancée.

Par ailleurs, la Commission s'est également prononcée sur la liste du matériel immobilisé à mettre à la Vente aux Enchères ou à détruire.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- l'annulation des délibérations sus indiquées
- la réintégration de ces trois véhicules au Parc Automobile, et à leur ajout à la liste du parc immobilisé, à vendre aux enchères.
- la validation du choix de la Commission à partir de la liste :
 - Vente aux Enchères
 - ou
 - Mise au rebus

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

8. CULTURE

Charles-Henri MICHAUX

- Soutien à l'association « Kreation Jénès » et à la Maison de Productions « Palaviré Productions »

Après avis favorable de la Commission Animation, Culture et Coopération Intercommunale, il est soumis à l'approbation au Conseil l'attribution des aides suivantes :

<u>Porteur du Projet</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant demandé</u>	<u>Montant accordé</u>
Association « Kréation Jénès »	Aide au voyage. Participation au 40 ^{ième} Festival de Jazz de la Nouvelle -Orléans. Echassiers invités spéciaux du « Meilleur du Jazz Fest »	10 320,00 € (67 694,76 F)	2 580 € (16 923,69 F)
Maison de production « Palaviré Productions »	Soutien logistique et financier à la réalisation du moyen- métrage « La femme qui passe ».	5 000 € (32 797,85 F)	3 000 € (19 678,71 F) + Logistique
Total		15 320 € (100 492,61 F)	5 580 € (36 602,40 F)

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

9. AUTRES DOMAINES

Déclaration d'Utilité Publique

Annie CHANDEY

- Mise en place d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'enquêtes parcellaires sur le site de l'Ex-Hôpital

Dans le cadre du Programme de Développement et de Rénovation Urbaine (PDRU) engagé entre l'Etat et la Ville de Fort de France depuis 2005, la Municipalité souhaite insuffler une nouvelle dynamique au quartier Ermitage par le site de l'Ex Hôpital civil.

Ce projet consiste à :

- ✚ réaliser des voiries et des ouvrages de franchissement pour désenclaver le site et,
- ✚ réaliser des VRD pour l'aménagement d'un lotissement communal et des espaces publics.

A terme, cette opération permettra l'implantation d'équipements de proximité et l'amélioration du cadre de vie des habitants. Le désenclavement par la modernisation du réseau de voirie contribuera à l'amélioration de la circulation et de l'accessibilité par la multiplication des accès.

Une partie de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du projet de nouveau quartier n'est pas maîtrisée par la Ville. Dans ces conditions, afin de pouvoir procéder aux acquisitions, il devient nécessaire de solliciter du Préfet la Déclaration d'Utilité Publique du projet et la réalisation d'une

enquête parcellaire pour l'obtention des arrêtés de cessibilité concernant la totalité ou partie des parcelles identifiées.

Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

Je crois que tout un chacun constate que nous sommes en train d'aménager le quartier de l'Ermitage. On le fait pour tout ce qui concerne l'environnement de ce vieux quartier et qui mérite par conséquent, réhabilitation. Je regrette que Patricia DERSSION ne soit pas là, car c'est à elle que j'aurais confié la présentation de ce point. Disons aussi que cela fait suite à une réunion dite de démocratie participative. Durant celle-ci, tous les habitants de l'Ermitage et ceux qui habitent autour de l'Ex-Hôpital civil, ont pu s'exprimer sur l'allure que nous aimerions par conséquent donner à cette innovation. Nous avons tenu compte de leurs observations pour procéder à ces aménagements.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant la séance est levée à 19h.

Le Maire,